



Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté ministériel de prescriptions générales applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à enregistrement sous la rubrique 2260 « Travail mécanique ou séchage par contact direct de végétaux ou autres produits organiques naturelles[...] »

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 26 avril jusqu'au 17 mai 2018 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Nombre et nature des observations reçues :

3 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces 3 contributions :

- 1 contribution sollicite des modifications dans le cas des écheurs par contact direct de plus de 20 MW,
- 1 contribution ne relève pas du texte en question mais d'un point général du régime de l'enregistrement,
- 1 contribution est favorable.

Synthèse des modifications demandées :

La remarque d'ordre général concerne les statistiques de basculement en procédure d'autorisation, estimant que le manque de basculement contrevient aux règles du droit de l'Union.

Les modifications sollicitées concernent la demande d'ajout d'une référence à la notion de COV biotique. Une proposition de modifications des valeurs limites d'émission et de mesure de surveillance est également déposée.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, les observations du public n'ayant pas amené de modification du projet d'arrêté ministériel ne figurent pas en annexe.

Fait à la Défense, le

Annexe : observations du public dont il a été tenu compte.

Sans objet